



# LETTRE AUX PORTEURS DU FCPE GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE ACTIONS INTERNATIONALES

Paris, le 7 octobre 2024

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs du FCPE GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE ACTIONS INTERNATIONALES (codes AMF 990000117789 et 990000125919) FCPE nourricier de la SICAV de droit français GROUPAMA GLOBAL ACTIVE EQUITY. A ce titre nous vous rappelons que ce FCPE est investi en totalité dans la catégorie d'actions OSC de cette SICAV maître.

## Quels changements vont intervenir sur le FCPE GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE ACTIONS INTERNATIONALES ?

Nous vous informons que le Conseil de Surveillance réuni le 4 octobre 2024 a validé le changement de part maître de votre FCPE, afin de passer de la part OSC à la part OAC de la SICAV GROUPAMA GLOBAL ACTIVE EQUITY. A l'issue de l'opération le FCPE deviendra nourricier de la part OAC. Nous vous précisons que cette part supporte des commissions de surperformance.

Pour rappel, cette commission est un frais conditionnel appliqué uniquement si le fonds dépasse la performance de son indicateur de référence, et ne s'applique que sur l'excès de performance. Son objectif est d'aligner les intérêts des porteurs et du gérant en récompensant la surperformance.

Les modalités de calculs sont décrites dans le prospectus complet de la SICAV maître et conformes à la méthodologie spécifiée par la directive de l'ESMA concernant la méthode de calcul des commissions de surperformance

### Commissions de surperformance :

Ces commissions seront calculées sur la base d'un taux de 15 % de la surperformance par rapport à la performance de l'indice de référence de la SICAV maître (dividendes nets réinvestis) et ce, à compter du **2 janvier 2025**.

## Quand ces opérations interviendront-elles ?

Ces opérations entreront en vigueur le **2 janvier 2025**.



Si vous n'êtes pas d'accord avec l'opération de mise en place de commission de surperformance et conformément à la réglementation en vigueur, vous avez la possibilité de sortir sans frais pendant une période de 30 jours à compter de la réception de ce courrier pour vos avoirs disponibles ou de procéder à des arbitrages vers d'autres supports proposés dans vos accords.

#### Quel est l'impact de ces modifications sur le profil de rendement/risque de votre investissement ?

- Modification du profil de rendement /Risque : Non
- Augmentation du profil de risque : Non
- Augmentation potentielle des frais : Oui
- Ampleur de l'évolution du profil de rendement / risque : Non significatif<sup>1</sup>



#### Quel est l'impact de ces modifications sur votre fiscalité ?

Ces modifications n'ont pas d'impact sur votre fiscalité.

#### Quelles sont les principales modifications qui seront apportées à votre FCPE ?

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous le détail des modifications apportées à votre investissement :

	AVANT	APRÈS	
<b>Frais</b>			
<b>Commission de surperformance Appliquées sur la part OAC de votre SICAV maître</b>	Néant	15% de la performance au-delà du MSCI World clôture € (dividendes nets réinvestis)	

#### Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous invitons à prendre connaissance du nouveau prospectus complet du FCPE GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE ACTIONS INTERNATIONALES qui sera disponible sur notre site Internet, [www.groupama-am.com](http://www.groupama-am.com), à compter du 2 janvier 2025

Vous remerciant de votre confiance, veuillez croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos salutations distinguées.

<sup>1</sup> Cet indicateur se base sur l'évolution du SRRI et l'évolution de l'exposition du fonds à une ou plusieurs typologies de risques